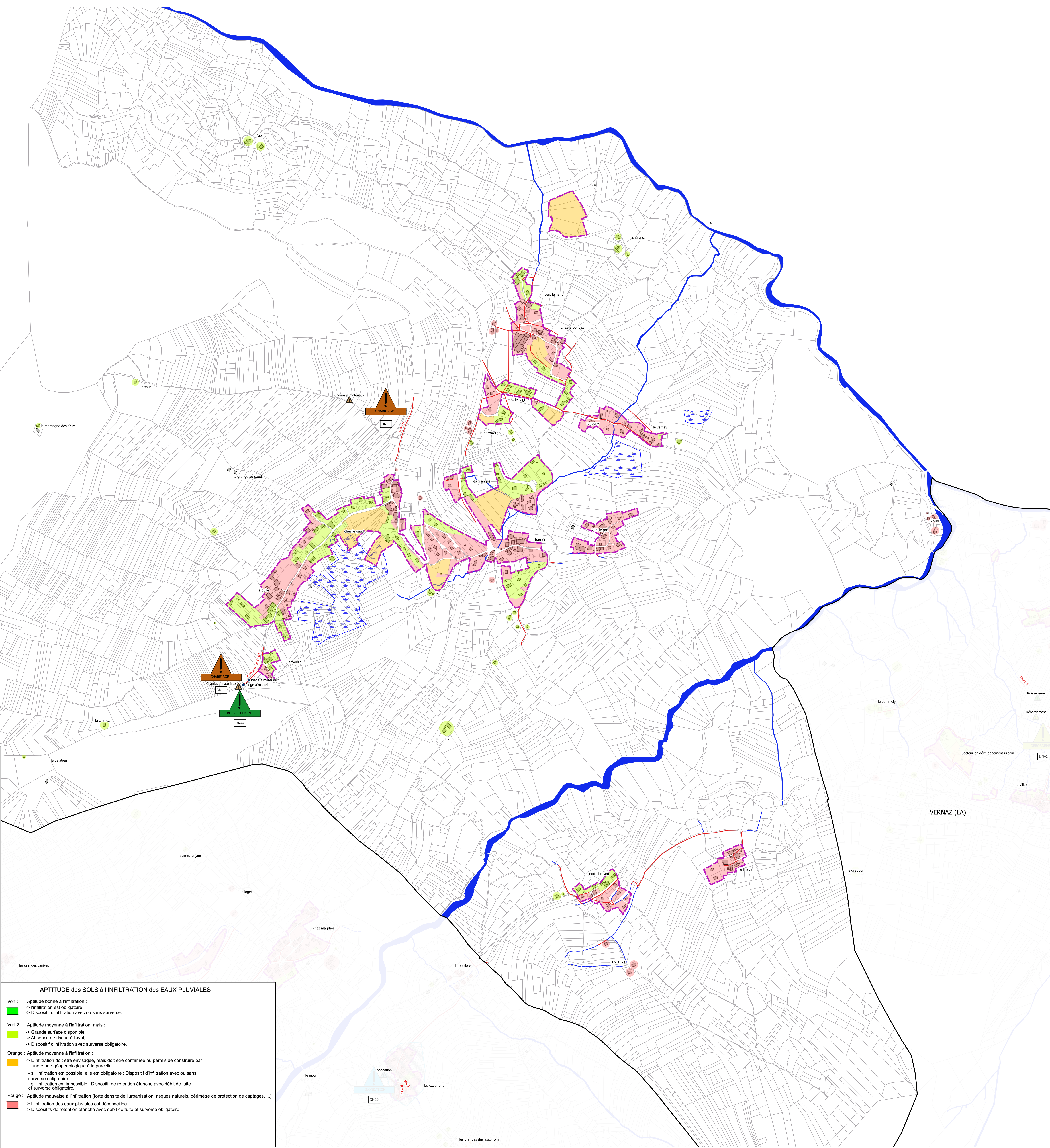
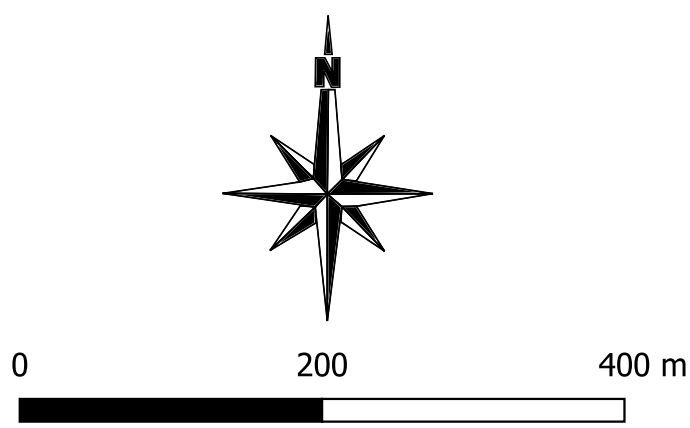




Département de la Haute-Savoie
Communauté de communes du Haut-Chablais
Commune de Reyroz



- Annexes Sanitaires -
- Volet Eaux Pluviales -

-Diagnostic / Réglementation-

- Dysfonctionnement hydraulique :
- Pictogramme de dysfonctionnement
 - Crue torrentielle
 - Inondation
 - Saturation
 - Erosion / Eboulement
 - Terrain humide, stagnation
 - Débordement
 - Charriage matériaux
 - Ruissellement
 - Glissement de terrain
 - Débordement
 - Obstruction
 - Glissement terrain
- Réseau d'eaux pluviales :
- Réseau
 - Fossé
 - Drain
 - Cunette
- Ouvrage EP
- Puits perdu
 - Chambre de visite
- Divers :
- Réseau hydrographique
 - Zone humide (inventaire départemental)
 - Contour du PLUi

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13 septembre 2022 approuvant l'élaboration du PLUi-H.

Le Président
Fabien TROMBERT

Date : Août 2022
Echelle : 1/5 000
Fichier : CCHC_EP.Qgs
Dessin : B.PEJON / J.LEROUX



APTITUDE des SOLS à l'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES

- Vert : Aptitude bonne à l'infiltration :
-> L'infiltration est obligatoire,
-> Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse.
- Vert 2 : Aptitude moyenne à l'infiltration, mais :
-> Grande surface disponible,
-> Absence de risque à l'aval,
-> Dispositif d'infiltration avec surverse obligatoire.
- Orange : Aptitude moyenne à l'infiltration :
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.
- Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est déconseillée.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.